



*Afin de favoriser la réussite de tous ses élèves et d'appuyer le déploiement des interventions reconnues efficaces en enseignement-apprentissage, la Commission scolaire des Îles est à la recherche de candidat(e)s intéressé(e)s pour combler un poste de :*

## **Orthophoniste**

### **Remplacement d'un poste à raison de 35 heures / semaines, principalement pour les écoles primaires de son territoire**

*Cette personne sera appelée à travailler en étroite collaboration avec les membres de l'équipe pédagogique de la Commission scolaire des Îles, tant au primaire qu'au secondaire. Membre d'une communauté de pratique professionnelle au sein de la CSI, l'orthophoniste aura l'occasion de cerner les enjeux des milieux et soutenir sa pratique au regard de son développement de compétences. Majoritairement en soutien aux interventions des enseignants et enseignants en orthopédagogie, le mandat de l'orthophoniste prévoit également des évaluations, contrôles et interventions auprès des élèves, et ce dans un contexte d'approche non catégorielle favorisant l'inclusion scolaire des élèves.*

#### **NATURE DU TRAVAIL**

L'emploi d'orthophoniste ou d'audiologiste comporte plus spécifiquement des fonctions de prévention, de dépistage et d'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole et de la voix ainsi que de détermination et de mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie, dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication de l'élève en interaction avec son environnement et faciliter son cheminement scolaire.

#### **QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES**

L'orthophoniste ou l'audiologiste analyse et interprète les renseignements recueillis, évalue les fonctions de l'audition, du langage, de la parole ou de la voix des élèves, notamment de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation, et de l'élève atteint d'un trouble mental ou neurophysiologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par une ressource professionnelle habilitée à le faire. Elle ou il détermine un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie dans le cadre d'un plan d'intervention pour répondre aux besoins de l'élève.

Elle ou il élabore un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.

Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie ou d'audiologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il intervient auprès d'une classe ou d'un groupe d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.

Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

Au besoin, il accomplit toutes autres tâches connexes.

**QUALIFICATIONS REQUISES :**

Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec; posséder un diplôme universitaire terminal de deuxième cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment : orthophonie; audiologie.

**Lieu de travail :** dans les cinq (5) écoles primaires du territoire de la *Commission scolaire des Îles* ainsi qu'à la *Polyvalente des Îles* au besoin.

**Conditions d'emploi :** contrat de remplacement à 100 % (35 heures / semaine) pour une durée indéterminée (les conditions d'emploi sont celles prévues à la convention collective des professionnels.)

**Supérieur immédiat :** Madame Isabelle Gilbert, Directrice des services éducatifs et des technologies de l'information

**Entrée en fonction :** le plus tôt possible

Toute personne intéressée à poser sa candidature en vue de combler ce besoin doit remplir et signer le formulaire de Demande d'emploi et la Déclaration relative aux antécédents judiciaires (disponibles au : [www.csdesiles.qc.ca](http://www.csdesiles.qc.ca) dans la section : Services administratifs / Ressources humaines) et envoyer le tout, accompagné d'une lettre de présentation, de son curriculum vitae et d'une copie de ses relevés de notes et de ses diplômes, au plus tard le **lundi 1 avril 2019 à 16 heures**, à l'adresse suivante :

Directrice des ressources humaines  
Commission scolaire des Îles  
1419, chemin de l'Étang-du-Nord  
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3B9  
ou [cv@csdesiles.qc.ca](mailto:cv@csdesiles.qc.ca)

La Commission scolaire des Îles souscrit à un Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) visant à encourager l'embauche de personnes des groupes de femmes, d'autochtones, des minorités visibles, des minorités ethniques et handicapées.